



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 5.4

NOTICE EXPLICATIVE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

PLU	PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION
Révision générale	9 juillet 2015	8 juin 2023	14 mars 2024

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal en date du : 14 mars 2024.

Le Maire

Pascal FERCHAUD

NOTE TECHNIQUE DECHETS

Renseignements généraux

La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique dispose de la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire. La Collecte des ordures ménagères se fait 2 fois par semaine l'été, et 1 fois par semaine l'hiver. La collecte des déchets recyclables se fait une fois par semaine et celle des déchets végétaux, se fait une fois tous les 15 jours. Une fois collectées, les OMR sont acheminées au **centre de transfert, situé sur la commune de Médis**. Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en assure la gestion, en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

Malgré l'introduction de trois communes à son territoire en 2013, le tonnage global de la CARA est resté stable. En 2021, on compte 45 695 tonnes de **déchets collectés hors déchèteries**. Toutefois, le ratio de collecte par habitant a largement diminué passant de 626 kg / habitant en 2010 à **549 kg / habitant en 2021**.

La part des ordures ménagères est passée de 66% à 64% entre 2010 et 2021. Le ratio de collecte a diminué pour les ordures ménagères et les déchets verts mais a augmenté pour les emballages, le verre et les cartons commerçants.

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé sur la commune de Médis et dont l'exploitation a été confiée par la CARA à un prestataire privé (SUEZ Sita Sud-Ouest). Depuis 2022, la CARA transfère les déchets recyclables issus des bacs jaunes des foyers du territoire vers **le centre de tri nouvelle génération « Trivalo 33 » situé à Illats (33)**.

La commune compte aussi environ **28 collecteurs de verre**, répartis sur l'ensemble de la commune. La CARA compte aussi des **bornes à textile** permettant de déposer des vêtements non-utilisés qui seront soit revendus en seconde main ou, s'ils sont trop dégradés, transformés en nouvelles matières.

En 2021, 42 368 tonnes de **déchets collectés en déchèteries** étaient comptées, soit **509 kg / habitant**.

7 déchetteries existent sur le territoire de la CARA dont une est spécifique aux professionnels, aux administrations et aux associations. **L'une d'elles est localisée à Saujon** (au sud-est de la Gare). Sont acceptés les batteries, bois, cartons pliés, déchets verts (tontes de gazon, feuillages, branchages de longueur inférieure ou égale à 1 m et de diamètre inférieur ou égal à 10 cm), déchets impossibles à trier, non recyclables, non valorisables (tout-venant et encombrants), ferraille, gravats, huiles (de vidange et de friture), textiles, linge de maison et chaussures usagés, radiographies, piles, verre, électroménager, matériel électrique et électronique. **Elle est appelée à terme à être démantelée, l'activité étant déplacée à Médis.**